



Pouvoir adjudicateur

Groupement d'Intérêt Public
INSTITUT DE METALLURGIE DU VAL DE FENSCH
METAFENSCH
109 rue de Thionville
57270 Uckange, France

Procédure adaptée en application à l'article R2123 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

MARCHE DE SERVICES
Ayant pour objet

PRESTATIONS D'ASSURANCES

Acte d'Engagement (AE)

Date et heure limite de remise des offres : 24 Août 2020 à 18h00

Sommaire

Article 1 - Personne contractante	3
Article 2 - Objet du marché	3
Article 3 – Procédure.....	3
Article 4 - Contractant unique.....	3
Article 4 bis - Contractants (en cas de groupements d'entreprises)	4
Article 5 – Durée du marché	6
Article 6 – Prix et rémunération.....	6
Article 7 – Documents contractuels	8
Annexe 1.....	10
Annexe 2.....	12

ARTICLE 1 - PERSONNE CONTRACTANTE

Groupement d'Intérêt Public METAFENSCH
109 rue de Thionville
57270 Uckange
<http://www.metafensch.fr>
Email : administratif@metafensch.fr

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'exécution de prestation d'Assurances pour le compte du GIP.

Le GIP est situé à 109 rue de Thionville, Uckange, 57270, France.

Le détail de la prestation technique à fournir est décrit dans le Cahier des Clauses Techniques particulières (CCTP).

L'ensemble du marché est organisé en 3 lots.

ARTICLE 3 – PROCÉDURE

Le GIP METAFENSCH est un pouvoir adjudicateur soumis à l'article R2123 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

Le présent marché est à procédure adaptée.

ARTICLE 4 - CONTRACTANT UNIQUE

Je soussigné,

Agissant en qualité de :

Au nom et pour le compte de la société :

Statut juridique :

Ayant son siège social à :

Inscrite à l'INSEE sous le n°SIRET :

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de :

Sous le numéro :

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

m'engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCTP et le CCAP, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Personne désignée par le titulaire en charge du suivi de l'exécution du marché :

ARTICLE 4 BIS - CONTRACTANTS (EN CAS DE GROUPEMENTS D'ENTREPRISES)

Nous soussignés,

1er contractant :

M.

Agissant en qualité de :

Au nom et pour le compte de la société :

Statut juridique :

Ayant son siège social à :

Inscrite à l'INSEE sous le n°SIRET :

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de :

Sous le numéro :

2ème contractant :

M.

Agissant en qualité de :

Au nom et pour le compte de la société :

Statut juridique :

Ayant son siège social à :

Inscrite à l'INSEE sous le n°SIRET :

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de :

Sous le numéro :

3ème contractant :

M.

Agissant en qualité de :

Au nom et pour le compte de la société :

Statut juridique :

Ayant son siège social à :

Inscrite à l'INSEE sous le n°SIRET :

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de :

Sous le numéro :

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

constituons un groupement solidaire

nous ENGAGEONS, sans réserve, en tant que contractants groupés conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCTP et le CCAP, à exécuter les prestations qui nous concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

L'entreprise est le mandataire du groupement
Celui-ci : (*impératif de cocher les cases correspondantes*)

- est habilité à signer les documents du marché au nom des autres co-traitants.
- n'est pas habilité à signer les documents du marché au nom des autres co-traitants (dans ce cas, tous les membres du groupement signent le présent acte d'engagement et la lettre de candidature)

- est habilité à percevoir, pour les autres membres du groupement, les sommes qui leur sont dues en exécution du marché
- n'est pas habilité à percevoir pour les autres membres du groupement, les sommes qui leur sont dues en exécution du marché

Personne désignée par le titulaire en charge du suivi de l'exécution du marché : ...

ARTICLE 5 – DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée de deux ans renouvelable sur décision du GIP une fois (3 ans maximum).

ARTICLE 6 – PRIX ET RÉMUNÉRATION

6.1 PRÉSENTATION DES PRIX

Les prix sont établis dans les conditions économiques correspondant au mois de la remise des offres. Ils sont fermes et actualisables dans les conditions prévues dans le CCAP, pour ce qui concerne les fournitures et services autres que courants. Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Le titulaire s'engage à ne percevoir aucune rémunération d'intervenants autre que la maîtrise d'ouvrage au titre de la présente opération. Les prix comprendront notamment tous les frais de déplacements, visites des sites et réunions nécessaires à la bonne réalisation des prestations, ainsi que les reproductions et frais d'acheminement des dossiers, toutes les incidences liées aux délais de prise de décision, toutes les assurances nécessaires à l'exécution de la mission et à la transmission des documents.

Le candidat doit établir sa proposition financière en remplissant le bordereau des prix figurant à l'annexe 1 de l'acte d'engagement.

Ce bordereau est signé.

6.2 CAS DE LA SOUS-TRAITANCE

L'annexe n° 2 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement ainsi que le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiements des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance ; demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiements du contrat de sous-traitance.

6.3 PAIEMENT DES PRESTATIONS

Le pouvoir adjudicateur contractant se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en adressant un chèque ou en faisant porter le montant au crédit du compte suivant : **(joindre un RIB ou RIP)**.

(Cadre à remplir dans le cas d'une candidature unique ou en cas de groupement solidaire avec mandataire habilité à percevoir pour le compte des membres du groupement les sommes qui leur sont dues)

Domiciliation : <i>(nom et adresse de l'établissement bancaire)</i>			
.....			
.....			
Code Banque :	Code guichet :	Numéro de compte :	Clé RIB :
.....
Titulaire du compte : <i>(nom, forme juridique et adresse)</i>			
.....			
.....			

Cadre ci-dessous à remplir si le mandataire du groupement solidaire n'a pas procuration à effet de percevoir, pour leur compte, les sommes dues aux membres du groupement :

Membres du groupement	Coordonnées bancaires
Co-Traitant n°1 : mandataire Nom	Domiciliation (nom et adresse de l'établissement bancaire) Code banque Code guichet N°compte Clé Titulaire du compte (nom, forme juridique et adresse)
Co-Traitant n°2 Nom	Domiciliation (nom et adresse de l'établissement bancaire) Code banque Code guichet N°compte Clé

Membres du groupement	Coordonnées bancaires
	Titulaire du compte (nom, forme juridique et adresse)
Co-Traitant n°3 Nom	Domiciliation (nom et adresse de l'établissement bancaire) Code banque Code guichet N°compte Clé Titulaire du compte (nom, forme juridique et adresse)

ARTICLE 7 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué des documents suivants énumérés par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement et ses annexes, dont le bordereau des prix, dûment rempli, daté et signé par une personne habilitée,
- Le cahier des clauses administratives particulières –CCAP-,
- Le cahier des clauses techniques particulières –CCTP-,
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009,
- L'offre technique du titulaire et le planning d'exécution.

Le présent acte d'engagement comporte :

- annexe 1 : les bordereaux des prix
- annexe 2 : la déclaration de sous-traitance

Fait en un seul original, à, le

Signature du candidat

(nom, qualité, signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

REPONSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement.

_____,'

Le Directeur

le

ANNEXE 1

BORDEREAU DES PRIX - LOT N° 1 : RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON

GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISES
<i>Par sinistre</i>		
Tous dommages confondus		
Dont		
Dommages corporels et immatériels consécutifs		
Dommages immatériels non consécutifs		
Faute inexcusable		
Vol par préposé		
Dommages subis par les biens confiés		
Atteintes à l'environnement y compris les atteintes à l'environnement accidentelles		

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISES
<i>Par sinistre</i>		
Tous dommages confondus		
Dont		
Dommages matériels et immatériels consécutifs		
Dommages immatériels non consécutifs		

RECOURS ET DEFENSE PENALE

GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISES
Recours et défense pénale		

COTISATION ANNUELLE TTC : €

Indice de référence :

BORDEREAU DES PRIX - LOT N° 2 : DOMMAGES AUX BIENS

DOMMAGES ET BIENS	EVENEMENTS GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISES
1. DOMMAGES MATERIELS			
1.1 Bâtiment assuré en valeur à neuf	<ul style="list-style-type: none"> • Incendie, explosion, foudre, tempêtes, ouragans ou cyclone, grêle, poids de la neige, dégâts des eaux et gel • Chute d'aéronefs, choc de véhicule, fumées • Acte de vandalisme et de sabotage • Attentats, émeutes, terrorisme • Accident d'ordre électrique, informatiques • Refoulement ou engorgement des canalisations souterraines et des égouts, ruissellement des eaux, frais de recherche de fuites et d'engorgements ; 		
1.2 Matériels informatiques, y compris les matériels nomades, serveur, téléphones			
1.3 Matériel et mobilier du personnel assuré en valeur à neuf			
1.4 Machines fixes et équipements			
1.5 Marchandises et approvisionnements			
2. FRAIS ET PERTES			
2.1 Frais de démolition et déblai			
2.2 Honoraires de décorateurs, de bureaux d'études, de contrôle technique, d'ingénierie, d'architecte, de coordonnateurs de sécurité, d'expert			
2.3 Frais de mise en conformité à la réglementation			
2.4 Frais de déplacement et de relogement			
2.5 Perte d'usage			
2.6 Perte de loyers			
2.7 Pertes indirectes			
2.8 Perte financière sur aménagement immobiliers et mobiliers – Sur biens en leasing ou crédit-bail			

2.9 Remboursement des intérêts d'emprunt			
2.10 Remboursement de la prime Dommage-Ouvrages et Tous Risques Chantier			
2.11 Frais de gardiennage et de clôture provisoire			
2.12 Frais de remplacement des systèmes d'exploitation et des progiciels			
3. RESPONSABILITES			
3.1 Responsabilités à l'égard des tiers			
4. VOL ET DETERIORISATIONS IMMOBILIERES			
4.1 Dommages matériels	<ul style="list-style-type: none"> Détérioration immobilières, marchandises, matériels et mobilier y compris du personnel, supports d'informations 		
	<ul style="list-style-type: none"> Vol par effraction ou agression en locaux Vol par agression hors locaux et pertes pendant le transport Vol et détournements de valeurs par le personnel Frais divers : gardiennage, clôture provisoire, frais supplémentaire d'exploitation 		
5. BRIS DE GLACES			
5.1 Dommages immobiliers	<ul style="list-style-type: none"> Dommages aux objets en glace, verre, marbre ou matières plastique 		
5.2 Dommages mobiliers	<ul style="list-style-type: none"> Frais divers : 		

	gardiennage, clôture provisoire, frais supplémentaire d'exploitation		
6. BRIS DE MACHINES			
6.1 Dommages matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Installations industrielles fixes et équipements • Matériels informatiques de gestion, de conception et de bureautique 		
6.2 Frais engagés suite à des dommages subis par le matériel informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes de données informatiques • Frais supplémentaires d'exploitation 		

COTISATION ANNUELLE TTC :

€

Indice de référence :

ANNEXE 1

BORDEREAU DES PRIX - LOT N°3 : AUTO

GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISES
1. RESPONSABILITE CIVILE		
1.1 RC circulation auto		
1.2 RC des véhicules		
2. DOMMAGES		
2.1 Bris de glace		
2.2 Vol ou tentative de vol		
2.3 Incendie		
2.4 Dommages tous accidents, collision		
2.5 Catastrophes et évènements naturels, attentats		
2.6 Matériels et marchandises transportées		
2.7 Bris de machines		
3. CONDUCTEUR		
3.1 Dommages corporels du conducteur		
4. ASSISTANCE		
4.1 Dépannage 0 kilomètre		
4.2 Assistance 24h/24	Panne, accident, crevaison, erreur carburant, perte, bris, vol des clés	

COTISATION ANNUELLE TTC :**Indice de référence :**

€

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance¹

MARCHE

- Objet :
- Montant :
- Titulaire(s) :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature :
- Montant T.V.A. comprise :

SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale :
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- Numéro d'identité d'établissement (SIRET - 14 chiffres) :
- Numéro d'inscription au RCS ou au répertoire des métiers :
- Adresse :
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte) : *joindre un RIB ou un RIP*

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Les conditions de paiement du sous-traitant sont identiques à celles du titulaire (Cf. article 7 du C.C.P.)

A,..... le,.....

Le titulaire (le candidat)
